



Modo di eleggere il priore

Tutti i fratelli a l'altare sant'antone u ghjinochju in tarra e si dice :

In nomine patris et fili et spiritus santi : amen

V : domine labia mea aperies

R : et os meum annuntiabit laudem tuam

V : ave maria gratia plena, dominus tecum, benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui jesus

R : santa maria mater dei ora pro nobis peccatoribus nunc et in hora mortis nostrae amen

Signore dio mio, guarda con occhi di misericordia questa congregazione, guarda noi poveri servi tuoi, congregati a penitenza per amore di gesu cristo, tuo figliolo nostro redentore.

Degna aprire le nostre menti e muovere i nostri cuori, affinche eleggiamo seguendo la tua santa ispirazione, un priore che sia un uomo divoto, puro, degno e fatto secondo il cuore tuo, che sia nostro specchio di buon esempio, norma di devozione, regola di cartà, dottrina di ben fare, forte, che ci possa senza timore riprendere dei i nostri vizzi e peccati, e che sia umile moderato e vigilante, che sia sempre a onorare a gloria tua e a salute delle anime nostre.

E cusi sia.

Veni creator spiritus

Mentes tuorum visita

Imple superna gratia

Quae tu creasti pectora

Accende lumen sensibus

Infunde amorem cordibus

Infirma nostri corporis

Virtute firmans perpeti

Deo patri sit gloria

Et filio qui a mortuis

Surrexit ac paraclito

In saeculorum saecula

Amen

(quando si dice accende lumen sensibus si accende e due candelle a
l'altare)

V : repleti sunt omnes spiritu sancto alleluja

R : et coeperunt loqui alleluja

PRIORE

U SECONDU PRIORE

L'anzianu secondu priore s'avvia a l'altare spone a mantiletta,

U novu priore mette tutti i nomi di i mascci presente sceglie un nome inde a cascia e dice :

« Rimitimu a scelta di a nostra cumpagnia inde e mane di u nostru signore e

I fratelli chjamanu a à l'altare »

Le second prieur assiste le prieur dans sa tâche, l'aide, le soutient, le conseille et le remplace lorsque celui est absent.

U spiritu santu vi a sceltu per esse secondu priore, l'accitate sta carica ?

Ie sta carica l'accettu

L'anzianu secondu priore li mette a so mantiletta e vice versa po l'anzianu ritorna a mezzu a i fratelli

(i cunfratelli capu calatu)

GLORIA PATRI ET FILIO, ET SPIRITUI SANCTO

SICUT ERAT IN PRINCIPIO ET NUNC SEMPER

ET IN SAECULA SAECULORUM AMEN

U SACRISTANU

U novu priore sceglie un nome inde a cascia e dice :

« Rimitimu a scelta di a nostra cumpagnia inde e mane di u Nostru Signore e

I fratelli chjamanu a à l'altare »

Le rôle de sacristain est de sonner les offices, entretenir l'oratoire, le nettoyer, le décorer, veiller lors des offices à ce que les livres soient en place ainsi que cierges et lampions allumés, tout comme il doit vérifier que la vasque d'eau bénite soit toujours pleine.

Lors des processions c'est lui qui dirige les frères et les fidèles.

De son sérieux découle l'honneur de la confrérie et il en acquiert mérite auprès de Dieu

U spiritu santu vi a sceltu per esse sacristanu, l'accitate sta carica ?

Ie sta carica l'accettu

U sacristanu ritorne à mezzu a i fratelli

U MASSARU

U priore sceglie un nome inde a cascia e dice:

« Rimitimu a scelta di a nostra cumpagnia inde e mane di u Nostru Signore e

I fratelli chjamanu a à l'altare »

Le trésorier doit tenir des comptes détaillés et ne peut faire aucune dépense sans l'accord de la confrérie, il doit veiller à ce que chacun des frères s'acquitte de sa cotisation dans les délais, ainsi que d'accroître les finances de la confrérie. C'est lui aussi qui s'occupera de sustenter les frères lors du sépulcre et des autres cérémonies.

U Spiritu Santu vi hà sceltu per esse massaru, l'accitate sta carica ?

Ié sta carica l'accettu

l'anzianu massaru s'avvia à l'altare rende contu à i fratelli di e spese è dà u quaternu à u novu massaru po ritornanu à mezzu à i fratelli

A PRIMA CONSURELLA

L'anziana prima consurella s'avvia a l'altare e spone a mantiletta,

U priore caccia i nomi di i mascci e mette i nomi di e donne sceglie un nome inde a cascia e dice :

« Rimitimu a scelta di a nostra cumpagnia inde e mane di u nostru signore e

I fratelli chjamanu a à l'altare »

A prima consorella a pour rôle de représenter l'ensemble des consœurs

U spiritu santu vi a sceltu per esse prima consurella, l'accitate sta carica ?

Ie sta carica l'accettu

L'anziana prima consueva li mette a so mantiletta e vice versa po ritornanu a mezzu a i fratelli

un frathellu leghje e regule di a cumpagnia :

La confrérie est une assemblée d'hommes soucieux de mettre en pratique les commandements de Dieu et de l'Eglise.

Lorsqu'on lui pose la question : " Quel est le plus grand commandement de la Loi ? " Jésus répond : " Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit ; voilà le plus grand et le premier commandement. Le second lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. A ces deux commandements se rattache toute la Loi, ainsi que les Prophètes "

Lors des réunions ou des répétitions, chaque fois que la confrérie oeuvre, deux cierges sont allumés sur l'autel. Ils rappellent ces deux commandements.

Les confrères essaient de se comporter comme des frères en Jésus-Christ. Ils sont égaux et aucun confrère, quelle que soit sa fonction dans la confrérie, ne peut exercer un commandement sur la confrérie. La confrérie ne peut être commandée que par la confrérie.

Toutes les décisions de la confrérie sont prises par l'ensemble de la confrérie lors de réunions ordinaires ou extraordinaires dont l'ordre du jour écrit précise la où les questions à régler.

Lors d'une réunion de la confrérie, chaque confrère doit parler librement. La parole permet le respect de tous dans l'égalité. Elle permet de définir ensemble les moyens, d'adhérer aux enjeux et d'accepter librement la démarche de la communauté.

Le Président, souvent le plus ancien de la confrérie, donne la parole à tour de rôle à qui la demande. Personne ne doit élever la voix ou couper la parole à un interlocuteur. L'exclusion immédiate s'impose si récidive.

Les propos tenus en confrérie ne sont pas répétés à l'extérieur sous peine d'un avertissement suivi d'une exclusion.

Tout confrère, quel que soit son rôle dans la confrérie, qui impose une décision, sans en référer à la confrérie, ou qui met la confrérie devant le fait accompli, reçoit un avertissement. S'il récidive, il est exclu d'office.

Tout confrère qui ne respecte pas délibérément les décisions de la confrérie reçoit un avertissement s'il récidive il sera exclu.

Le mépris, les insultes, les vexations, les paroles blessantes, ne sont pas acceptés dans la confrérie, dans un autre endroit sacré, ou dans n'importe quel autre lieu.

La confrérie ne repose pas sur les actions d'un seul, mais sur la volonté commune. Chaque confrère doit avoir un rôle. Aucun confrère ne doit être oublié. La confrérie, c'est l'ensemble des confrères. Le vrai travail de la confrérie est de construire ensemble.

Dans une confrérie, les chanteurs sont d'abord et avant tout des confrères. Par le chant, ils apportent une force toujours nouvelle à la prière de tous. La confrérie doit recueillir et perpétuer les chants du village. Sa tradition ne lui permet pas de dévier de l'esprit des chants du village. ainsi, les statuts ne permettent pas aux confrères de chanter des aberrations liturgiques même entérinées par une mode comme le *Dio vi salvi* à la fin d'un enterrement.

La confrérie aide et accueille les autres confréries ; elle les reçoit dignement. Chaque confrérie commande chez elle et organise ses cérémonies comme elle l'entend.

La discipline est librement consentie. Elle n'est pas imposée. La discipline est acceptée par les confrères car ils ont la claire compréhension de l'importance et du sérieux de leur rôle.

Le recrutement est une décision collective. Aucun confrère ne peut prendre la décision de recruter seul un nouveau membre. Les confrères se réunissent afin d'examiner le cas du postulant ou du parrainé.

Le futur confrère doit être une personne baptisée ou désirant l'être, de bon conseil, de bonne volonté et n'étant pas coutumière des scandales.

L'entrée dans la confrérie peut être envisagée dès l'âge de 14 ans. Afin que le futur confrère s'informe du travail de la confrérie, il doit porter l'habit blanc de novice pendant un temps. Il doit prendre connaissance des statuts et les accepter.

L'intronisation du confrère a lieu lors de la messe du 15 août ou de la st Antoine abbé.

La confrérie participe à la vie religieuse en accord avec le prêtre de la paroisse.

La confrérie doit apporter son aide aux plus démunis ; elle développe une action caritative.

Lors de l'Assemblée Générale de la confrérie, la confrérie prend ses décisions.

Les élections se feront le jour de la saint de la st Antoine abbé et de façon la plus proche des règles anciennes a savoir les noms seront tirés au sort le premier nom sera le prieur ensuite le second prieur, puis le sacristain et enfin le massaru.

Le capu cantore ou governatore, le cancelieru et le secretaire ne sont pas attitrés mais désignés sur le moment par le prieur.

Le Prieur (u Priore) représente la confrérie c'est pour cela qu'il doit toujours avoir une conduite digne, il parle en son nom mais ne peut décider pour elle, cela serait considéré comme une faute, il est le relais entre la compagnie et les civils ou autres confréries c'est lui qui accueille dans notre oratoire et qui nous représente à l'extérieur.

il se doit de veiller au bon fonctionnement de la compagnie, de faire appliquer les décisions qu'elle a prises, de distribuer les rôles lors des cérémonies et de veiller à maintenir une égalité entre les frères.

Il se doit aussi de tout mettre en œuvre pour le bon développement de la compagnie ainsi que le recrutement de novices.

Le second prieur assiste le prieur dans sa tâche, l'aide, le soutient, le conseille et le remplace lorsque celui est absent.

Le sacristain son rôle est de sonner les offices, entretenir l'oratoire, le nettoyer, le décorer, veiller lors des offices à ce que les livres soient en place ainsi que cierges et lampions allumés, tout comme il doit vérifier que la vasque d'eau bénite soit toujours pleine.

De son sérieux découle l'honneur de la confrérie et il en acquiert mérite auprès de Dieu

Le trésorier doit tenir des comptes détaillés et ne peut faire aucune dépense sans l'accord de la confrérie, il doit veiller à ce que chacun des frères s'acquitte de sa cotisation dans les délais, ainsi que d'accroître les finances de la confrérie.

C'est lui aussi qui s'occupera de sustenter les frères lors du sépulcre et des autres cérémonies.

Le secrétaire (u secretariu). Le secrétaire est responsable des écrits de la confrérie. Il prend en note les propos de chaque intervenant lors des réunions. Il demande aux intéressés de vérifier leurs dires. Il transcrit les procès-verbaux sur les deux cahiers de la confrérie, un déposé à la confrérie, l'autre gardé chez lui.

Le premier chantre (u governatore) nommé par le prieur a la charge des hymnes et chants des offices et est désigné à chaque office.

Le maître de cérémonie (u cancelieriu) Lors des processions c'est lui qui dirige les frères et les fidèles.

Te Deum laudamus : **te Dominum confitemur.**

Te aeternum patrem : omnis terra veneratur.

Tibi omnes angeli : **tibi caeli et universae potestates**
tibi cherubim et seraphim : **incessabili voce proclamant**

Sanctus, Sanctus : **Sanctus Dominus Deus Sabaoth.**

Pleni sunt caeli et terra : **maiestatis gloriae tuae."**

Te gloriosus : **Apostolorum chorus,**

te prophetarum : **laudabilis numerus,**

te martyrum candidatus : **laudat exercitus.**

Te per orbem terrarum : **sancta confitetur Ecclesia,**

Patrem : **immensae maiestatis**

venerandum tuum verum : **et unicum Filium ;**

Sanctum quoque : **Paraclitum Spiritum.**

Tu rex gloriae : **Christe**

Tu Patris : **sempiternus es Filius**

Tu, ad liberandum suscepturus hominem : **non horruisti Virginis uterum.**

Tu, devicto mortis aculeo : **aperuisti credentibus regna caelorum.**

Tu ad dexteram Dei sedes : **in gloria Patris.**

Iudex : **crederis esse venturus.**

Te ergo quaesumus, tuis famulis subveni : **quos pretioso sanguine redemisti.**

Aeterna fac cum sanctis tuis : **in gloria numerari.**

Salvum fac populum tuum, Domine : **et benedic hereditati tuae.**

Et rege eos : **et extolle illos usque in aeternum.**

Per singulos dies : **benedicimus te .**

et laudamus nomen tuum in saeculum : **et in saeculum saeculi.**

Dignare, Domine, die isto : **sine peccato nos custodire.**

Miserere nostri, Domine : **miserere nostri.**

Fiat misericordia tua, Domine, super nos : **quemadmodum speravimus in te.**

In te, Domine, speravi : **non confundar in aeternum.**

Benedicamus patrem et filium cum sancto spititu :

Laudemus et superxaltemus eum in saecula

diletissimi fratelli, ringraziando prima il signore nostro di tutti i benefici ricevuti, u pregheremo a perdonarcci conforme a la sua infinita misericordia, tutti gli errori commessi nel recitare del suo divino uffizio, lo pregheremo ancora per tutti i nostri fratelli e sorelle presenti e assenti, infermi o tribulati raccomandati alle orazioni della compagnia, a i vivi a so santa grazia e a i morti a vita eterna, e finalmente lo pregheremo per darci l'abbondanza con qualli possiamo vivere noi e le nostre famiglie e soccore i poveri bisognosi.
Per essere essauditi diremo divotamente :

Pater noster, qui es in caelis
sanctificetur nomen tuum
adveniat regnum tuum
fiat voluntas tua
sicut in caelo et in terra.

Panem nostrum quotidianum
da nobis hodie
et dimitte nobis debita nostra
sicut et nos dimittimus
debitoribus nostris

V : et ne nos inducas in tentationem

R : sed libera nos a malo.

V : salvos fac servos tuos domine

R : deus meus sperant in te

V : esto nobis domine turris fortitudinis

R : a facie inimicis

V : nihil proficiat inimicus in nobis

R : et filius iniquitatis non apponat nocere nobis

V : domine non secundum peccata nostras facias nobis

R : necque secundum iniquitates nostras retribuas nobis

V : memento domine congregationis tuae

R : quam possedisti ab initio

V : fiat pax in virtute tua

R : et abundantia in turribus tuis

V : ut a peste fame et bello nos liberare digneris

R : te rogamus audi nos

V : ut fructuss terrae dare et conservare digneris

R : te rogamus audi nos

V : ostende nobis domine misericordiam tuam

R : et salutare tuum da nobis

V : domine exaudi orationem meam

R : et clamor meus ad te veniat

Oremus

Pietate tua, quaesumus, domine, nostrorum solve vincula peccatorum, et intercedente beata maria semper virgine dei genitrice, cum omnibus sanctis tuis, nos famulos tuos, benefactores, atque loca nostra in omnes sanctitate custodi, omnesque consanguinitate, affinitate, atque familiaritate nobis conjunctos aviis purga virtutibus illustra, pacem et salutem nobis tribue, hostes visibiles et invisibiles carnalia desideria repelle, aerem salubrem et fertilitatem indulge, amicis, et inimicis nostris, caritatem largire, atque civitatem istam cum omnibus in ea habitantibus in omnis peste, heresi, infideliumque feritate, et potentia illius conservare, et omnibus fidelibus vivis, et defunctis vitam, et requiem aeternam concede, et pontificem nostrum, et principes nostros, omnesque praelatos, et cunctum populum christianum, ab omni adversitate custodi, et benedictio tua sit super nos semper.

Per christum dominum nostrum

AMEN

V : divinum auxilium maneat semper nobiscum

R : amen

SIA LODATO E RINGRAZIATO A OGNI MOMENTO IL SANTISSIMO E
DIVINISSIMO SACRAMENTO

I fratelli facenu a parata e u priore e u secondu priore piglienu e candele in
manu e si mettenu in piazza a l'altare principale e tandu si rallegra i nuovi eletti

IN NOMINE PATRIS ET FILII ET SPIRITUS SANCTI